

## COORDONNEES

NOM Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

Téléphone portable \_\_\_\_\_ Téléphone fixe \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## QUANTITE DE DECHET A EVACUER

Nombre de plaques contenant de l'amiante : \_\_\_\_\_ (<20 plaques)

Autres déchets contenant de l'amiante (tube, boisseau...) : volume estimé ou description : \_\_\_\_\_

## DATE(S) CHOISIE(S)

- Jeudi 18 avril 2019 de 14h00 à 19h00 à la déchèterie de Courzieu, lieu-dit La Brévenne,  
*Fin des inscriptions le jeudi 11 avril 2019 sous réserve de places disponibles*
- Mardi 15 octobre 2019 de 14h00 à 19h00 à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle, Lieu-dit Sous La Roche (RN7)  
*Fin des inscriptions le mardi 8 octobre 2019 sous réserve de places disponibles*

## REGLES DE LA COLLECTE A RESPECTER IMPERATIVEMENT

### \* Déchets concernés :

- plaques de fibrociment ondulées (**limité à 20 plaques par apport par usager**),
- tuyaux, ardoises en amiante-ciment, souches de cheminée...

### \* AVANT d'arriver à la déchèterie, les déchets doivent être :

- protégés **ENTIEREMENT ET DE FACON ETANCHE** par du film étirable **TRANSPARENT** pour palettes (se trouve dans tous les magasins de bricolage : aucun matériel ne sera prêté),
- étiquetés : nom, adresse sur papier libre scotché sur chaque lot de déchets filmés,
- manipulables par l'intéressé sans aide extérieure (constituer des lots manipulables en autonomie),

\* Présentation obligatoire de la carte de déchèterie « particulier »,

\* Ne pas être professionnel,

\* Etre préalablement inscrit,

\* Aucun autre déchet ne sera accepté (déchèterie ouverte exceptionnellement pour le dépôt d'amiante liée, fermée pour tous les autres déchets)

**Le non respect de ces règles entrainera le refus du dépôt du déchet.**

**La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle n'est pas responsable de l'impact de la manipulation de l'amiante sur les usagers.**

- Reconnais avoir pris connaissance des règles de cette collecte exceptionnelle, et en accepte l'organisation.**

Signature :

## CONSIGNES DE MANIPULATION

- \* Manipuler les matériaux avec précaution. Ne pas casser, ni couper les plaques pour éviter l'envol de fibres.
- \* Pendant l'emballage, porter des équipements de protection individuel (gants, combinaison jetable, masque (type FFP3)).



Formulaire à envoyer à la Communauté de Communes  
du Pays de L'Arbresle , 117 rue Pierre Passemard  
69210 L'ARBRESLE ou par mail à [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr)  
Renseignements complémentaires au 04.74.01.68.90

[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)